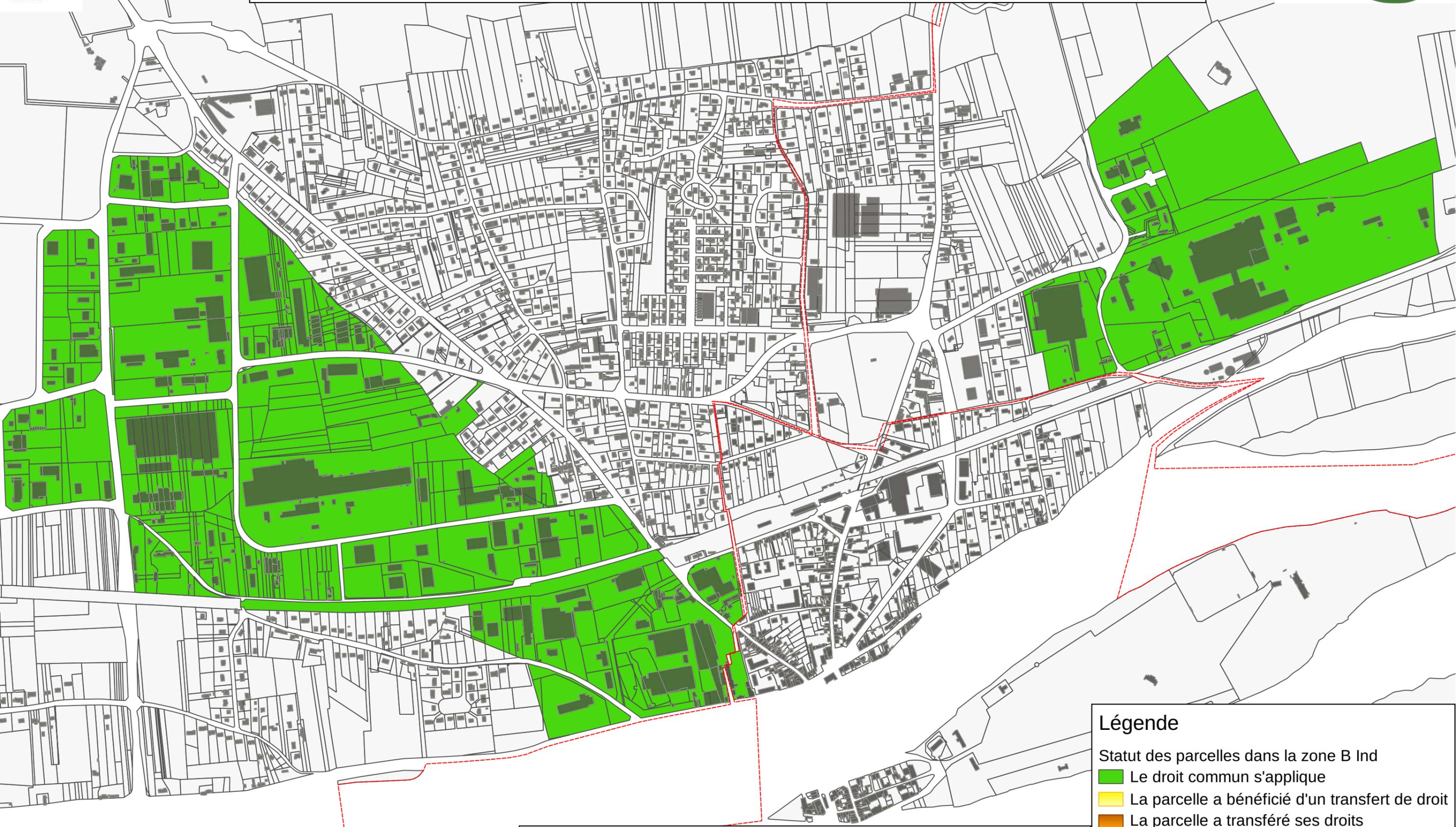


Statut des parcelles situées en zone B Ind du PPRi val de Cisse dans les zones industrielles de la communauté de commune du val d'Amboise



Légende

- Statut des parcelles dans la zone B Ind
 - Le droit commun s'applique
 - La parcelle a bénéficié d'un transfert de droit
 - La parcelle a transféré ses droits
- Parcelles hors zone B Ind du PPRi
- Bâtiments
- Limites communales

Si votre parcelle a bénéficié d'un transfert de droit à construire, se rapprocher du service Urbanisme & Planification de la communauté de commune du val d'Amboise pour connaître les droits réels.

Si votre parcelle a transféré ses droits à construire, elle est inconstructible, sauf à transférer des droits depuis une autre parcelle de la zone B Ind.

